

Naissance Mariage Décès

Date de l'événement / /

Lieu

Copie intégrale Extrait avec filiation

Nombre d'actes demandés

IDENTITÉ DE LA PERSONNE CONCERNÉE

Nom de naissance :

Prénoms :

IDENTITÉ DES PARENTS

Nom de naissance et prénom du parent 1

Nom de naissance et prénom du parent 2

IDENTITÉ DU CONJOINT

Nom de naissance :

Prénoms :

IDENTITÉ DES PARENTS

Nom de naissance et prénom du parent 1

Nom de naissance et prénom du parent 2

MOTIF DE LA DEMANDE

.....

.....

Agent demandeur

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom et Prénom :

Adresse :

Mail :

INFORMATIONS

SEULS LES ACTES ENREGISTRÉS À SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS PEUVENT ÊTRE DÉLIVRÉS

Pour obtenir une copie intégrale ou un extrait avec filiation d'acte de naissance, le demandeur doit satisfaire 3 conditions (décret n° 97-852 du 16 septembre 1997) :

- Etre la personne que l'acte concerne, son conjoint, ses ascendants ou descendants, son représentant légal.
- Etre majeur ou émancipé.
- Etre en mesure d'indiquer, lors de la demande, les nom et prénom usuels des parents de la personne concernée par l'acte.